Examens de gardes-malades

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Secrétariat général. Il sera possible de cette façon de rendre le travail plus uniforme et d'arriver aux résultats désirés.

3° Les *journées de moniteurs* recevront une subvention analogue à celles accordées aux exercices de campagne; leur programme doit être soumis à temps au Secrétariat pour qu'il puisse être présenté au Comité central.

En procédant ainsi, l'Alliance des samaritains supporte des frais élevés, et il est dès lors à désirer que le perfectionnement des moniteurs — que ceux-ci, ainsi que plusieurs sections, désirent si ardemment — soit facilité d'autant.

Olten, en novembre 1921.

Le secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains,
A. Rauber.

Examens de gardes-malades

Les examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades ont donné un résultat qu'il n'est pas exagéré de qualifier de *déplorable*. Vingt candidates s'étaient présentées, onze seulement ont été reçues; neuf, soit 45 %, ont dû être refusées pour cause d'incapacité notoire.

La note « bien » a pu être accordée sept fois, la note « suffisant » quatre fois; la plupart des candidates qui n'ont pas obtenu l'admission ont eu la note « insuffisant », quelques-unes: « faible ».

Les examens ont eu lieu à Berne, Zurich et Genève, avec le concours des Drs Ischer, Scherz, Kœnig, Mlle Dr Ottiker, Mme Dold, infirmière-chef, et Mlle Schneider, directrice, comme membres de la commission d'experts.

Le rapport dit que ce n'est pas le fait de la peur qui a fait échouer un si grand nombre de candidates, mais bien l'insuffisance des connaissances qui a été duement prouvée.

Il est bon que le « crible », qui permet ou refuse l'entrée des infirmières au sein de l'Alliance, fonctionne d'une façon quelque peu sévère; c'est une garantie de plus d'avoir en Suisse un personnel infirmier réellement qualifié.

L'hygiène du vêtement

(Suite et fin)

Nous avons eu l'occasion, il y a quatre ou cinq ans, de constater chez une de nos enfants suivant la cure de Vidy-plage un cas intéressant de contagion par suite d'échange de vêtement. Une fillette d'un de nos groupes contracta une blennoragie, qui fut heureusement immédiatement traitée et enrayée, après s'être vêtue par mégarde avec les sous-vêtements d'une autre fillette. Cette dernière, qui fut dès constatation aussi immédiatement traitée, s'était infectée uniquement par contact avec sa mère qui souffrait de cette affection et qui dormait dans le même lit que sa fille.